

DESTINATAIRES : Partenaires des services judiciaires de Lanaudière

DATE : Le 2 mai 2024

OBJET : **Reprise des activités de la salle 1.10 et Visioparloir - Palais de justice de Joliette**

Nous souhaitons vous informer que les rénovations et le rehaussement des équipements audiovisuels de la salle d'audience 1.10 (salle de pratique de la Cour du Québec – Chambre criminelle) sont désormais complétés et que les activités y reprendront à compter du 6 mai prochain. De plus, nous désirons vous informer qu'un visioparloir sera disponible au palais de justice de Joliette dès cette même date.

Le visioparloir permettra aux avocats, avant ou lors d'une audience, de communiquer avec leurs clients se trouvant en établissement de détention. Dans le cadre d'une courte entrevue qui surviendrait lors d'une audience, l'avocat devra convenir des modalités de fonctionnement avec le juge.

Accès au visioparloir (salle d'entrevue 1.11) : Veuillez vous présenter au comptoir du greffe criminel pour obtenir le code de la porte.

Mode de fonctionnement avec les établissements de détention :

- Pour l'entrevue de préparation de dossier, l'avocat doit prendre rendez-vous au préalable auprès du personnel de l'établissement de détention où se trouve son client (voir le document **Contact-Visioparloir** en annexe pour connaître les coordonnées des établissements de détention).
- L'employé désigné à l'établissement de détention réserve un temps pour l'entrevue et fournit à l'avocat le numéro de visioparloir de l'établissement de détention pour permettre la communication avec son client, le moment venu.
- Le client est conduit, au moment convenu, dans le visioparloir de l'établissement de détention où il peut s'entretenir de façon confidentielle avec son avocat. L'employé désigné de l'établissement de détention s'assure que la rencontre fonctionne adéquatement.
- Prenez note que l'avocat dont le client comparaît le jour même sera priorisé dans la réservation et l'attribution d'une période d'utilisation du visioparloir.

Pour rejoindre l'assistance technique du ministère de la Justice du Québec, composez le 1-800-423-2348 (ligne sans frais.).

La directrice régionale des services judiciaires de Lanaudière et du palais de justice de Joliette,







Evelyne Sauvé

Procédure de prise de rendez-vous pour les avocats

Pour communiquer avec la clientèle carcérale dans le cadre d'un visio-parloir, vous devez **prendre un rendez-vous au préalable** auprès du personnel de l'établissement de détention où se trouve votre client. Voici la liste des horaires des disponibilités des locaux et du personnel pour la prise de rendez-vous ainsi que leurs coordonnées.

Visio-parloir

Détentions 	Horaire des rencontres 	Horaire de la prise de rendez-vous 	Coordonnées 
Amos	Lundi au vendredi 9 h - 11 h 30/13 h 15 - 15 h 15 Samedi 13 h - 16 h/18 h 30 - 20 h 30	Lundi au vendredi 9 h - 11 h 30/13 h 15 - 15 h 15 Samedi 13 h - 16 h/18 h 30 - 20 h 30	819 444-3060, poste 59758 et 59759 Boîte vocale 82600 Visiovisite_EDA@msp.gouv.qc.ca
Baie-Comeau	Jour de la comparution Lundi au vendredi 9 h - 11 h 30/13 h - 16 h	Lundi au vendredi 9 h - 11 h 30/13 h - 16 h	418 294-8641, poste 57630
	Ultérieur au jour de la comparution Lundi au vendredi 8 h 30 - 11 h 30/13 h - 16 h 30	Lundi au dimanche 8 h - 11 h 30/13 h - 17 h 18 h - 22 h	418 294-8641, poste 4
Hull	Lundi au vendredi 9 h - 11 h/13 h 10 - 17 h	Lundi au vendredi 8 h - 17 h	819 772-3065 poste 57962 EDH-visiocomparution@msp.gouv.qc.ca
Leclerc de Laval	Lundi au vendredi 9 h 30 - 12 h 30/14 h - 16 h	Lundi au vendredi 8 h 30 - 16 h 30	450-664-1234, poste 58413
Montréal	Ultérieur au jour de la comparution Lundi au vendredi 8 h - 20 h	Lundi au vendredi 8 h - 20 h	514 336-7700, poste 3133 EDM-acces_avocat@msp.gouv.qc.ca (indiquer dans le courriel : votre nom, nom et prénom du client, date et heure souhaitées de la rencontre)
New Carlisle	Jour de la comparution Lundi au vendredi 9 h - 11 h/13 h - 16 h Samedi et dimanche 13 h - 16 h	Lundi au dimanche 8 h - 22 h	418 752-6637, poste 0
	Ultérieur au jour de la comparution Mardi et jeudi 18 h - 21 h Samedi 13 h - 15 h	Lundi au dimanche 8 h - 22 h	418 752-6637, poste 0
Percé	Lundi au dimanche 9 h - 11 h/13 h - 16 h 19 h - 20 h	Lundi au dimanche 9 h - 20 h	418 782-2270, poste 50361 et 50339
Québec/Masculin	Lundi au jeudi 13 h - 14 h 30	Lundi au vendredi 8 h - 12 h/13 h - 16 h	418 622-7100, poste 67041 et 67045
Québec/Féminin	Lundi au vendredi 8 h - 9 h 30	Lundi au dimanche 8 h - 21 h	418 622-7100, poste 67900 visiovisite_edf@msp.gouv.qc.ca
Rimouski	Lundi au jeudi 13 h - 14 h 30	Lundi au vendredi 8 h - 12 h/13 h - 16 h	418 727-3547, poste 56241 et 56268 visiovisite_edrim@msp.gouv.qc.ca
Rivière-des-Prairies	Jour de la comparution 9 h 15 - 16 h	Lundi au vendredi 8 h 30 - 16 h 30	514 494-3930, poste 55474
	Ultérieur au jour de la comparution Lundi au vendredi 9 h 15 - 16 h		
Roberval	Jour de la comparution Lundi au vendredi 9 h 30 - 11 h/13 h 30 - 15 h 30	Lundi au vendredi 9 h 30 - 15 h 30	418 275-5511, poste 57421
	Ultérieur au jour de la comparution Lundi au vendredi 9 h - 11 h/13 h 30 - 15 h 30	Lundi au vendredi 13 h 30 - 16 h/18 h 30 - 20 h (la veille du rendez-vous seulement)	418 275-5511, poste 57476
Saint-Jérôme	Lundi au vendredi 9 h - 10 h 45/13 h - 14 h 45	Lundi au vendredi 8 h - 12 h/12 h 40 - 16 h	450 436-8144, poste 54205 PARLOIR_SJE@msp.gouv.qc.ca
Sept-Îles	Lundi au vendredi 8 h 30 - 11 h 30/13 h - 16 h 30	Lundi au vendredi 8 h - 16 h 30	418 962-5744, poste 59331 MANDAT-VISIO-EDSI@msp.gouv.qc.ca
Sherbrooke	Lundi au vendredi 8 h - 16 h 30	Lundi au vendredi 8 h - 16 h 30	819 820-3100, poste 54000
Sorel	Lundi au vendredi 8 h 30 - 12 h/13 h - 20 h 30 Dimanche 13 h - 20 h 30	Lundi au vendredi 8 h - 11 h/13 h - 16 h	573 243-3000, poste 59564 et 59567
Trois-Rivières	Lundi au vendredi 8 h 15 - 12 h 30/13 h - 16 h	Lundi au vendredi 8 h - 16 h	819 372-1311, poste 56802 et 56833